Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/11/2026 - 21987 - 2009 B 01156 - 513 249 847 - A2D ASSURANCES MARIGNANE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2026**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
éclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					

option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A2D ASSURANCES MARIGNANE	30 BD JEAN MERMOZ 13700 MARIGNANE
SIRET 5 1 3 2 4 9 8 4 7 0 0 0 1 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ate d'entrée dans le groupe de la société déclarante

our les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	VENTE CONTRAT ASSURANCE COURTAGE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit:

Bénéfice imposable à 15%: 29 484 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %:

. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) — Base d'imposition | Chiffre d'affaires | Taux d'imposition

. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) — Base d'imposition | Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité erritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS MEDICIS 12 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE *Tél:* 0491139797	*Tél:*
	Identité du déclarant:
	Date: Lieu MARIGNANE
	Qualité et nom du signataire:
	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐

egid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES — **N° 2065 bis 2026**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

ontant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ontant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ontant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes terposées					d	
Montant des distributions					e	
utres que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
ontant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ontant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ontant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

om, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise A2D ASSURANCES MARIGNANE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 30 BD JEAN MERMOZ 13700 MARIGNANE

Numéro SIRET * 51324984700015 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	55 388	012		55 388	55 388
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	23 266	030	23 266		
	Immobilisations financières * (1)	040	680	042		680	680
	Total I (5)	044	79 334	048	23 266	56 068	56 068
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070			549
	Créances (2) — Autres * (3)	072	192	074		192	4 638
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	8 575	086		8 575	10 223
	Total II	096	8 766	098		8 766	15 409
	Total général (I+II)	110	88 101	112	23 266	64 834	71 477

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	9 000	9 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	900	900
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	(19 178)	(23 939)
	Résultat de l'exercice	136	20 887	4 761
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	11 609	(9 278)
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	44 380	65 133
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	999	360
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169)	172	6 277	12 368
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175	1 568	2 894
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	53 225	80 755
	Total général (I + II + III)	180	64 834	71 477

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise A2D ASSURANCES MARIGNANE — Néant [ ] *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le 31122024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue — biens	215	214	
	Production vendue — services *	217	218	120 907 / 110 303
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	4 146 / 6 427
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	125 054 / 116 730
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 1 238 - immobilier)		242	41 161 / 42 673
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 341)		244	2 337 / 3 192
	Rémunérations du personnel *		250	44 334 / 42 109
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant 380 12 121)		252	10 691 / 18 381
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)		254	2 206
	Dotations aux dépréciations		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	0
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	98 524 / 108 562
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	26 530 / 8 169
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	1 220 / 1 684
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		300	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	4 423 / 1 724
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	20 887 / 4 761

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	4 423
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	5 107
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 octies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindecies A) 181 ; Jeune entreprise innovante (44 octies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			342
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 octdecies) 992			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			350 933
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	29 484 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	29 484 / 372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES MARIGNANE 31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
PART DES LOYERS A REINTEGRER/VT		4 174
TVS		933
Total des réintégrations diverses	**330**	5 107

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		
TVS		933
Total des déductions diverses	**350**	933

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES MARIGNANE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 388	402		404		406	55 388	55 388
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	4 162	452		454		456	4 162	4 162
	Matériel de transport	460	16 500	462		464		466	16 500	16 500
	Autres immobilisations corporelles	470	2 604	472		474		476	2 604	2 604
Immobilisations financières		480	680	482		484		486	680	680
TOTAL		490	79 334	492		494		496	79 334	79 334

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 162	542		544		546	4 162	
	Matériel de transport	550	16 500	552		554		556	16 500	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 604	562		564		566	2 604	
TOTAL		570	23 266	572		574		576	23 266	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES MARIGNANE — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870		

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2026

Désignation de l'entreprise : A2D ASSURANCES MARIGNANE			Néant	☒*
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026			
Période de référence	024			160			
Date de cessation				186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(6) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 51324984700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2D ASSURANCES MARIGNANE

ADRESSE (voie) 30 BD JEAN MERMOZ

CODE POSTAL 13700 VILLE MARIGNANE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	600
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	600

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille DE HARO | Prénom(s) OLIVIER | Nom d'usage | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 300 | Naissance : Date 101079 | N° Département | Commune MARSEILLE | Pays FR | Adresse : N° 19 | Voie BD FARRENC | Code postal 13016 | Commune MARSEILLE | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom de famille NICOLAU | Prénom(s) DAVID | Nom d'usage | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 300 | Naissance : Date 051278 | N° Département 74 | Commune ANNECY | Pays FR | Adresse : N° | Voie CHEM BAUME DE MARRON | Code postal 13720 | Commune LA BOUILLADISSE | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 51324984700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2D ASSURANCES MARIGNANE

ADRESSE (voie) 30 BD JEAN MERMOZ

CODE POSTAL 13700 VILLE MARIGNANE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(répété pour chaque filiale)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*)	Référence	Page
20/05/2026	Client 012420 A2D ASSURANCES MARIGNANE		1
Collaborateur	30 BD JEAN MERMOZ	Exercice	
LAW BOK	13700 MARIGNANE	01/01/2025 31/12/2025	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
033 B	370	2031 ou 2065	Cadre 1 col. 1 Cadre 7 col. a	(1)	
033 B	380	2033 B	252	1 430	

SARL A2D ASSURANCES MARIGNANE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 06 2026

SARL au capital de 9 000 Euros

Siège social à MARIGNANE 30 Bd Jean Mermoz.

N° SIRET : 513 249 847 00015
RCS de MARSEILLE : 513 249 847

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire

Du 04 06 2026

Le 04 06 2026 à 18 heures 30, les associés de la SARL A2D ASSURANCES MARIGNANE,
se sont réunis au siège social, en assemblée ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur de HARO

Après avoir déclaré, qu'il possède personnellement 50 % des parts, il constate que sont également présents à l'assemblée, Mr NICOLAU qui possède également 50 % des parts

L'ensemble des associés étant présents, le gérant constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :
Le double des lettres recommandées de convocation adressées à chaque associé,
Le rapport de la gérance.

Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis elle rappelle que ces documents ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prévus par la loi, l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voies la résolution suivante découlant de l'ordre du jour.

Première résolution.

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dressés par le gérant et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Deuxième résolution.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de 20 887 € de la manière suivante :

- Report à nouveau débiteur avant affectation du résultat -19 178€
- Report à nouveau après affectation 2025 AU 01 01 2026. 1709€
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Signatures.

de HARO NICOLAU

